

PROPOSITION de CORRIGÉ

La pointe de la pyramide qui représente aujourd'hui les millions de sportifs français est constituée par les 12 à 15.000 sportifs de haut niveau et/ou sportifs professionnels consacrant l'essentiel de leur temps au sport pendant leurs courtes carrières sportives. Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau.

L'organisation du sport de haut niveau spécifique à la France a obtenu ces dernières années de bons résultats dans les compétitions internationales. Mais dans le même temps au-delà du rôle et de la place, tenus par cette élite sportive, les médias relaient régulièrement les difficultés et les excès auxquels sont confrontés ces athlètes de haut niveau.

Le sport de haut niveau et les grandes compétitions internationales sont appréhendés comme un vecteur important de rayonnement national. Ils sont associés à la promotion de valeurs spécifiques, comme l'engagement ou la valorisation de l'effort et du mérite, mais sont aussi objet de dérives - violence, dopage, comportements contraires à l'éthique - que l'autorité publique doit combattre et réprimer. Il recouvre enfin de forts enjeux économiques, liés tant à la pratique sportive qu'au développement du sport-spectacle et à sa médiatisation croissante.

Comment s'organise le haut niveau en France et quelles places occupent ces athlètes dans la société ?

L'organisation du sport de haut niveau en France

Le « modèle français » du sport de haut niveau, organisé par les pouvoirs publics, donne de bons résultats au niveau mondial. En 2010, toutes disciplines confondues, selon le classement mondial des nations établi par Havas concernant les médailles et titres de championnats, la France se situe au 5^{ième} rang mondial, derrière les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Allemagne. Pour les seuls Jeux olympiques d'été, la France a obtenu 41 médailles et 34 médailles en 2012 à l'édition de Londres.

L'objectif de « conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives », affiché par le programme « Sport » du gouvernement est centré sur le résultat des sportifs français dans les grandes compétitions de référence (championnats d'Europe et du monde, jeux olympiques et paralympiques). Le dispositif national du sport de haut niveau, encadré et soutenu par le ministère chargé des sports, a donc pour finalité la réussite des sportifs et des sportives des équipes nationales. L'État et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées. Le ministère des Sports y consacre l'essentiel de ses crédits budgétaires et de ses moyens en ressources humaines, à travers son réseau d'établissements publics, l'aide apportée aux fédérations et l'accompagnement individuel des sportifs.

La notion d'athlète de haut niveau qui apparaît pour la première fois dans le texte de loi proposé par Mazeaud en 1975 pour réglementer les pratiques sportives ne se résume donc pas à une simple évolution juridique. Elle caractérise plus exactement les dispositions d'une société, et plus précisément l'État, à inscrire le sport d'élite et la compétition comme des produits du service public. La professionnalisation des cadres sportifs à l'échelon départemental (Conseiller technique départemental), régional (Conseiller technique régional) ou encore national (directeur technique national) sous le statut de fonctionnaire, et amorcée depuis 1977, témoigne de l'importance des enjeux sportifs en matière d'élite. À mesure que toutes ces institutions se mettent en

place, les outils appropriés pour caractériser la population des athlètes de haut niveau acquièrent de l'efficacité.

La commission nationale du sport de haut niveau (C.N.S.H.N.) est l'instance de concertation institutionnelle où se prennent toutes les grandes orientations en matière de sport de haut niveau. Elle est présidée par le Ministère des Sports et comprend des représentants de l'État, du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), des sportifs de haut niveau, des entraîneurs, un arbitre ou juge sportif de haut niveau et des élus des collectivités territoriales. Elle accorde la reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline pour la durée d'une olympiade. Mais le champ du sport de haut niveau est plus large que celui du seul sport olympique. En effet une quarantaine de disciplines sont reconnues comme étant de haut niveau sans être pour autant des disciplines olympiques ou paralympiques.

Les résultats des clubs professionnels français, notamment dans les grands sports collectifs de ballon, ne relèvent pas de cette organisation. Le sport professionnel représente pour l'État essentiellement un enjeu de régulation. Les problématiques du sport de haut niveau et du sport professionnel ne se recoupent donc que partiellement, ce qui peut entraîner un appui différencié selon les disciplines : dans la majorité des sports reconnus de haut niveau, l'État intervient fortement sur toute la chaîne de formation et de suivi des sportifs ; en revanche, dans les disciplines professionnalisées, et plus particulièrement dans le football, le rôle de l'État est plus limité, dans la mesure où la détection et la formation relèvent plutôt des clubs professionnels.

Les listes des sportifs de haut niveau comprennent quatre catégories : élite, senior, jeune et reconversion. Deux autres listes concernent les espoirs et les partenaires d'entraînement. Elles concernent au total plus de 15.000 sportifs. Elles sont toutes arrêtées par le ministre chargé des sports sur proposition des fédérations et après avis de la commission nationale du sport de haut niveau.

Seuls les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'aides individuelles (à l'exception des aménagements scolaires qui concernent toutes les listes) : soutiens financiers, dérogations aux conditions d'accès à certains emplois de la fonction publique, accès à des emplois aménagés. Un dispositif, le « *double projet* », permet aux sportifs de haut niveau et aux espoirs de bénéficier d'aménagements de leur cursus scolaire et universitaire.

La réorganisation de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance, intervenue en 2010, témoigne du souci de tirer les conséquences de ces nouvelles responsabilités dévolues à l'établissement en mettant en place trois missions stratégiques :

- une mission « expertise » (MEX), qui a pour fonction d'analyser les stratégies fédérales ;
- une mission « accompagnement des projets des fédérations sportives et de leur encadrement » (MAP) qui est chargée d'appuyer les acteurs fédéraux dans leurs projets de performance ;
- enfin une mission « sport de haut niveau » qui couvre le suivi des pôles et des sportifs, la formation, l'accès à l'emploi et la recherche. Un comité d'animation du réseau a été créé, et des référents ont été désignés début 2011 au sein des établissements.

La place des sportifs de haut niveau et des sportifs professionnels

Comprendre le sport de haut niveau suppose de prendre en compte les stratégies que les pouvoirs publics ont développées pour que le sport d'élite devienne l'expression spontanée de l'intérêt public. Mais cette démarche appelle également un examen approfondi des conditions dans lesquelles l'expression de la puissance de l'État parvient à s'imposer. En contrôlant la population des athlètes de haut niveau, les pouvoirs publics contrôlent aussi le dispositif de production des performances dans l'ensemble des pratiques sportives qui constitue l'espace des sports.

Pour les meilleurs athlètes, deux manières de pratiquer le sport entrent en concurrence, l'amateurisme et le professionnalisme. La médiation économique suggère en effet que l'opposition entre les deux manières de faire du sport peut être substituée à une opposition entre l'espace des sports et le champ économique. Le premier prétend en effet développer la pratique du sport pour elle-même où le désintéressement est présenté comme la garantie principale de son autonomie. Par opposition, le champ économique tend plutôt à faire fonctionner l'espace des pratiques comme un vaste marché, celui du spectacle sportif, où l'élite paraît obéir surtout aux impératifs économiques et par conséquent à des règles hétéronomes. Autrement dit, les principes d'autonomie et d'hétéronomie déterminent les conditions de la concurrence pour le contrôle de l'élite avec d'une part des règles proposées par l'espace des sports et organisées autour de toutes les valeurs associées à l'amateurisme (désintéressement, gratuité de l'effort, etc.) ; et d'autre part des règles proprement économiques et contenues dans la notion même de professionnalisme.

L'influence du marché économique sur l'espace des sports alimente une lutte pour la maîtrise des conditions de pratique de l'élite où les logiques et les impératifs imposés par les financiers (sponsors, médias, mécènes) se heurtent aux règles dictées par ceux qui dans l'espace des sports soutiennent l'amateurisme. Combinée avec l'intervention des pouvoirs publics, cette division rend les stratégies de contrôle de l'élite très complexes dans la mesure où l'État doit faire face à une double série de contradictions avec un travail portant à la fois sur une redéfinition de l'élite sportive conforme à la notion d'intérêt général, et sur le refoulement des logiques économiques perçues comme une menace sérieuse à cette redéfinition puisqu'elles tendent à isoler les meilleurs sportifs dans un système de fonctionnement particulier. Alors que le champ économique favorise implicitement la séparation de la masse et de l'élite en imposant des règles de fonctionnement distinctes où quelques professionnels produisent un spectacle destiné au grand public (dans une logique de haut en bas), tous les efforts de l'État visent au contraire à unifier l'ensemble des pratiques sportives dans un seul mouvement du bas vers le haut.

Mais l'opposition entre sport de haut niveau et sport professionnel est de moins en moins visible. Les sportifs de haut niveau ont de plus en plus une approche professionnelle. Parfois sur le plan financier. Mais surtout au regard des exigences d'entraînement et de comportement relevant des règles du monde professionnel. Les exigences étant les mêmes.

Le sport de haut niveau n'est donc pas réductible à sa seule version légale, qui ne figure que l'expression de l'autorité publique, mais relève d'une relation de concurrence en constante redéfinition entre les pouvoirs publics et le champ économique et cristallisée autour de l'amateurisme et du professionnalisme.

Mais dans leur courte carrière sportive, ces athlètes particuliers sont confrontés à de nombreuses difficultés.

Les difficultés

La pratique intensive d'un sport, comme toute pratique intensive, exige un investissement total de la personne et de nombreux sacrifices. Pris dans l'alternative paternaliste ou libérale, les sportifs font figure de prolétaires de la performance. Alors qu'ils sont les acteurs centraux du spectacle compétitif, ils doivent supporter toutes les conséquences et tous les risques inhérents à la pratique sportive de haut niveau. C'est alors la question de leur statut et des dispositifs de prise en charge collective qui est posée. Le plaisir éprouvé par les athlètes est avant tout lié à la performance et à la souffrance et laisse supposer une forme d'addiction propre au sport de haut niveau.

À travers le hors-limite et blessure, le plaisir et la souffrance semblent inéluctablement liés. Ce que le sport de haut niveau donne à voir semble être une image ignorée de la passion, exprimée à l'état brut. Une image ignorée parce que le symbole utilisé pour son expression est aussi le plus intime qui soit : le corps lui-même.

Cette dimension du rapport au corps est omniprésente dans le discours des athlètes. Quand ceux-ci cherchent à expliquer leurs motivations, surgissent principalement des expressions telles que : « la recherche de ses limites », « l'envie de les repousser », de « pousser le corps à la limite ». La notion de « hors-limite » revient systématiquement et sous différentes formes dans le discours des athlètes comme une nécessité du sport de haut niveau. Dans ce dépassement de soi, la performance guide et définit toujours la limite à surpasser.

Les motivations chez les sportifs de haut niveau (professionnel ou amateur), autant pour l'homme que pour la femme, sont évidemment celle de la compétition, de la réussite et des performances. Dans une société très sédentaire, une activité physique raisonnable apporte de nombreux bénéfices. À l'inverse, lorsqu'elle devient excessive, elle peut engendrer une véritable addiction. Cette addiction s'installe par l'excès, par la recherche de sentiments de plaisir et une désinhibition à travers la pratique sportive. 5 à 10 % des sportifs de haut niveau ont des conduites d'addiction après la fin de leur carrière. On retrouve, dans le discours des sujets, nombre d'éléments d'une conduite addictive.

Le sportif professionnel ou amateur de haut niveau tente d'atteindre des résultats sportifs élevés ce qui favorise le stress de la compétition. Les accidents du sport peuvent arriver chez l'athlète de très haut niveau suite à un surentraînement ou à l'utilisation répétée de certaines parties de son corps, conduisant à des dérèglements hormonaux, de violentes attaques d'arthrose ou encore à l'utilisation de produits dopants. S'il arrive que le dopage tue parfois, la pratique intensive du sport à elle seule réussit à abîmer et vieillir prématurément le corps du sportif. Par une recherche des limites qui mène à la rupture du corps, provoquant des blessures

L'arrêt brutal chez un sportif d'élite de son mode de vie de compétition peut être vécu très difficilement par la personne, notamment chez les plus jeunes qui n'ont parfois que 20 ans. En effet, cet arrêt brutal a non seulement des conséquences biologiques sur l'individu plus ou moins néfastes pour l'organisme, mais en parallèle l'ex-champion perd son statut social.

Conclusion

La constitution d'un espace spécifique du sport de haut niveau en France doit principalement sa réalisation grâce à l'intervention de l'État, qui par le jeu de l'offre, a pu transformer l'espace selon un dispositif complexe et en perpétuelle mutation. La singularité de ce modèle français pour le sport de haut niveau a fait largement la preuve de sa capacité à produire de la performance et maintient la France dans le haut de la hiérarchie mondiale.

Pratiquer à haut niveau n'est pas un sacrifice, c'est un engagement, une quête d'idéal, un dépassement de soi, et parfois les médailles viennent couronner un travail intensif de plusieurs années.

Pour ces sportifs « hors normes », perçus souvent comme des modèles, la réussite de leur « projet de vie » à travers le « double projet » permet de les accompagner et de faire face à la plupart des difficultés qu'ils rencontrent pendant et après leur courte carrière sportive.